

## **Administration communale de Stavelot**

Place Saint-Remacle 32  
4970 Stavelot

15 février 2020

Monsieur le Bourgmestre et Membres du Collège Communal de Stavelot,

Par cette lettre, je vous communique mon **opposition** au projet d'implantation d'une éolienne par la société EDF-Luminus à Francorchamps, sur le site de la société Dauvister.

D'après les informations indiquées dans la notice d'incidences, deux modèles d'éoliennes sont envisagés, l'un d'une hauteur totale de 200 m et l'autre de 180 m.

**D'une part**, ce projet **déroge entièrement** aux critères prévus par le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région Wallonne :

- **Une habitation située en zone d'habitat au Plan de secteur se trouve à 795m** de l'éolienne en projet, soit moins que la distance exigée par le cadre de référence (4 x la hauteur de l'éolienne), s'il s'agit d'une éolienne de 200 m de hauteur totale (pales comprises) ;
- D'après la notice d'incidences, 8 habitations isolées se trouvent à moins de 800m. Le Cadre de référence demande alors de tenir compte de l'orientation des ouvertures et des vues, ce qui n'est pas le cas. A noter qu'au niveau de la Ferme de la Vecquée (605 m), la notice réduit le nombre d'habitations à 2, alors que ce complexe comprend à lui seul 10 appartements et 1 maison, ce qui porte le nombre d'habitations à **moins de 800 m à au moins 17 habitations !** L'impact paysager à cet endroit ainsi qu'à d'autres habitations situées rue de Sart sera fort (selon les termes de la notice d'incidences elle-même) ;
- D'après le cadre de référence éolien, l'implantation en zone forestière nécessite de se situer à 750 m maximum d'un axe autoroutier. Or, **l'éolienne se trouverait à 810 m de cet axe autoroutier.**

**D'autre part**, je m'oppose également à ce projet car :

- Le **village est déjà fort impacté par un cumul de nuisances** : antennes GSM, bruit de l'autoroute et bruit du circuit de Francorchamps ;
- Dans l'étude acoustique, aucune précaution n'est mise en avant afin de maintenir un calme nocturne dans cette zone ;
- La notice d'incidences arrête une **situation des projets éoliens au 1<sup>er</sup> juin 2018**. Or depuis lors, 6 éoliennes ont été autorisées au lieu-dit Cronchamps, 6 éoliennes sont actuellement soumises à étude d'incidences à Burnenville/Bernister, 10 éoliennes seraient envisagées à cheval sur Stavelot et Trois-Ponts, 5 sont toujours

annoncées sur Ster/Stavelot et 2 sont en attente sur l'aire autoroutière du Cronchamps. Et cela, sans compter les 5 éoliennes restantes du projet du Cronchamps, ce qui porterait le **nombre d'éoliennes potentielles à proximité immédiate à 34 !**

- Au vu du nombre de projets alentours, j'émetts des inquiétudes réelles en matière de **santé publique** ayant trait aux infrasons, aux champs électromagnétiques et aux effets stroboscopiques ;
- Au vu du nombre de projets alentours, j'émetts des inquiétudes réelles quant au risque de **déclin de l'attractivité touristique** dans notre région ;
- La base de l'éolienne située à 512,5 m d'altitude aura pour effet de porter cette éolienne à une altitude de 692,5 m à 712,5 m, soit au moins aussi haut que le sommet de la Belgique ! Implantée à une telle hauteur, cette éolienne ne ferait que **dégrader la beauté de nos paysages** ;
- Je crains également la **dévalorisation de la valeur immobilière** des habitations et parcelles à bâtir ;
- Je ne suis pas opposé aux énergies renouvelables, mais leur implantation ne peut se faire n'importe où, n'importe comment, au détriment du **bien-être de la population et des espèces ornithologiques** ; ces dernières étant protégées en vertu de la loi sur la conservation de la nature. A cet égard, 40 espèces sont répertoriées dans la notice d'incidences à proximité immédiate du site ;
- Des **effets stroboscopiques** sont attendus au niveau des habitations, ce qui entrainerait la prise de mesures afin de les réduire. Par contre, des effets stroboscopiques dépassant de loin les normes acceptables à l'habitat sont prévus dans le zoning même, sans qu'aucune mesure d'atténuation soit prévue ;
- Je me pose sincèrement la question du **bien-être au travail** pour les personnes qui passeraient leurs journées dans le zoning, au pied de cette éolienne, et qui devraient subir, à la fois l'exposition au bruit, aux champs électromagnétiques, aux infrasons et aux effets stroboscopiques, et ce, durant un nombre d'heures conséquent.

Par principe de précaution, je vous demande, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, de protéger le bien-être et la sécurité des riverains impactés par ce projet, ainsi que l'intérêt environnemental, touristique et économique de notre région.

Je vous demande également d'étudier d'autres possibilités d'énergie verte, qui seraient plus rentables pour notre région et moins dommageables pour la population.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien et dévouement, je vous prie d'accepter, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature